



**Concours Général des Métiers**  
**Spécialité Organisation de Transports de Marchandises**  
**Rapport de jury**

# **CONCOURS GÉNÉRAL DES MÉTIERS**

## **Spécialité**

### **Organisation de Transport de Marchandises**

**Session 2023**

Rapport de jury présenté par :  
**Madame Anne GASNIER**  
Présidente du jury  
Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche,

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury**

## **SOMMAIRE**

### **1-Définition des épreuves**

- 1.1-Textes de référence
- 1.2-Objectif et programme du concours
- 1.3Épreuves du concours

### **2-Données statistiques**

- 2.1- Admissibilité
- 2.2- Admission

### **3-Épreuve d'admissibilité**

- 3.1- Attendus de l'épreuve
- 3.2- Commentaires et recommandation

### **4- Épreuve d'admission**

- 4.1- Attendus de l'épreuve
- 4.2- Commentaires et recommandation

## **Remerciements**

Je tiens à remercier l'ensemble des inspecteurs et inspectrices en charge de la filière Organisation de Transport de Marchandises (OTM) pour leur contribution à la promotion du concours général des métiers auprès des chefs d'établissement et des équipes enseignantes, et particulièrement madame Valérie LEBLOND, vice-présidente du concours, qui s'est investie pleinement au service de son organisation.

Je n'oublie pas les enseignants qui ont accompagné l'ensemble des candidats tout au long des étapes de ce concours (préparation aux épreuves écrite et/ou orale, coaching, relation avec les familles....) : merci d'avoir souvent pris sur votre temps pour conduire ces lycéens à oser se présenter à ce concours.

Enfin je remercie l'Association Française des Transports (AFT), partenaire fidèle de la filière, qui contribue activement à la réussite de ce concours.

Anne Gasnier,  
présidente du CGM pour la spécialité OTM

# 1. DÉFINITION DES ÉPREUVES

## 1.1. Textes de référence

Arrêté ministériel du 6 juillet 2022 modifié, portant organisation du Concours Général des Métiers  
Note de service du 2 novembre 2022 relative à l'organisation du concours général des lycées – session 2023  
([BO du 10/11/2022](#))

## 1.2. Objectif et programme du concours

([https://cache.media.education.gouv.fr/file/42/44/3/ensel925\\_annexe3\\_1428443.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/42/44/3/ensel925_annexe3_1428443.pdf))

Le concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves ou apprentis et de valoriser leurs travaux avec l'objectif que leur prestation puisse servir de référence à l'ensemble des classes. Il évalue les candidats sur des sujets conformes aux programmes officiels ([référentiel du BCP OTM](#)) mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que l'examen du baccalauréat.

## 1.3. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<b>Épreuve d'admissibilité</b> Elle prend appui sur un dossier documentaire remis au candidat. Elle doit permettre au jury d'évaluer : <ul style="list-style-type: none"><li>• les compétences acquises par le candidat dans le domaine de l'exploitation et de la gestion des transports ;</li><li>• la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances dans une perspective professionnelle.</li></ul>	<b>3 heures</b>	<b>1</b>
<b>Épreuve d'admission</b> Elle prend appui sur une situation d'entreprise de transport. Elle vise à apprécier l'aptitude du candidat à : <ul style="list-style-type: none"><li>• analyser une situation professionnelle ;</li><li>• mettre en œuvre les techniques appropriées, dans le cadre de solutions pertinentes ;</li><li>• communiquer dans une perspective professionnelle.</li></ul>	<b>4 heures 30</b>	<b>1</b>

## 2- ÉLÉMENTS STATISTIQUES

### 2.1- Épreuve d'admissibilité

Nombre d'inscrits	<b>107</b>
Nombre de candidats ayant participé à l'épreuve d'admissibilité	<b>89</b>
Pourcentage d'admissibles par rapport aux candidats présents lors de l'épreuve	<b>13,48 %</b>

Note la plus basse /20	<b>03</b>
Note la plus élevée /20	<b>16</b>
Moyenne de l'épreuve /20	<b>8,25</b>

Intervalles de notes (N)	Nombres de notes obtenu Par les présents	Nombres de notes obtenu Par les admissibles
$0 \leq N < 6$	47	
$6 \leq N < 8$	20	
$8 \leq N < 12$	12	<b>2</b>
$12 \leq N$	10	<b>10</b>
<i>Total des candidats</i>	<b>89</b>	<b>12</b>

Notes obtenues par les candidats

Seuil d'admissibilité : 11 / 20

moyenne des admissibles : 14 / 20

### 2.2- Épreuve d'admission

	<b>CGM OTM</b>
Nombre de candidats admissibles	12
Nombre de candidats présents	12
Moyenne des notes obtenues par le premier admis /20	<b>18</b>
Moyenne des notes obtenues par le dernier admis /20	06
Moyenne générale des admissibles /20	<b>12,58</b>

Résultats jury d'admission

	<b>CGM OTM</b>
Nombre de candidats admis	<b>3</b>
Moyenne des notes obtenues par le premier admis /20	<b>16</b>
Moyenne des notes obtenues par le dernier admis /20	15,5
Moyenne générale des admis /20	<b>15,66</b>

### 3- ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

#### 3.1- Attendus de l'épreuve

Il est demandé aux candidats de prendre en charge la gestion de situations d'exploitation auprès de deux clients de l'entreprise Perrenot Lorraine situé à Ludres (54). Les dossiers à traiter sont de nature différente et font appel aux compétences liées à la préparation des opérations de transport et à l'amélioration de l'activité de transport.

#### 3.2- Commentaires et recommandations

➤ **De façon générale**, le jury conseille aux candidats de prendre appui sur leurs expériences professionnelles variées (PFMP, visites en entreprises, curiosité professionnelle) pour répondre aux problématiques soulevées par le sujet. Lors de la correction des copies, le jury a observé :

- un manque d'organisation et de projection professionnelle dans les situations proposées ;
- une analyse trop succincte des problématiques en jeu dans les missions confiées.

#### ➤ **Sujet 2023**

Le sujet repose sur le contexte de l'entreprise « Perrenot Lorraine » : le jury tient à remercier cette société pour sa précieuse collaboration.

Le candidat était positionné au sein du service exploitation et avait à traiter :

- le dossier ENEDIS pour lequel il s'agissait de faire face une demande urgente nécessitant une réaction immédiate du service exploitation.
- le dossier Rexel, objet d'un bilan d'activité, pour lequel des travaux complémentaires devaient être conduits (commentaire d'un tableau de bord, rentabilité d'une tournée, indemnisation pour avarie).

#### **Dossier 1 - ENEDIS**

Le jury a pu observer que le dossier 1 a été traité par la majorité des candidats.

Pendant le jury constate un manque d'approfondissement et de justification des éléments proposés.

Le jury regrette :

- une méconnaissance de la RSE : pour le choix du conducteur, très souvent seules les habilitations ont été prises en compte sans tenir compte de la RSE ;
- le manque d'utilisation des ressources mises à disposition du candidat (carte avec interdiction 19T, ...) ;
- la non prise en compte de la contrainte de circulation par la plupart des candidats, ce qui a eu des incidences sur le plan de mission.
- un manque de justification de la faisabilité (Charge utile, ...).

Le jury souhaite que :

- les candidats approfondissent leurs réponses en apportant systématiquement des justifications explicites (par exemple, se référer à la RSE pour choisir ou non le conducteur, le calcul de la charge utile est souhaité lors du choix du moyen de transport, ...) ;
- lors de leurs analyses, les candidats proposent des pistes précises d'amélioration des actions (par exemple : décroche et raccroche, ...) ;
- les candidats structurent leur analyse (reprise du contexte et de la mise en situation professionnelle, utilisation explicite des documents, projection sur des actions, ...).

### Mission 1

Le jury a pu observer que cette mission a été traitée superficiellement : trop souvent il a constaté davantage une réponse sous forme d'une compilation de documents qu'une analyse réelle. Trop peu d'analyse et de recul professionnel ont été observés dans les copies.

Le jury regrette que les candidats n'aient pas su proposer des actions correctives et détaillées.

Le jury souhaite que :

- les candidats prennent appui sur l'ensemble des expériences professionnelles (vécu en PFMP, visites d'entreprise, conférences, interventions professionnelles, scénarisation de situations dans le cadre des enseignements professionnels, ...) pour apporter une analyse fine des situations et se projeter sur des actions correctives ;
- les candidats construisent une argumentation en fonction des données du contexte et vérifient la solution proposée par des éléments chiffrés.

### Mission 2

Le jury a pu observer que cette mission n'est pas maîtrisée par les candidats.

Le jury regrette que :

- les 40 kilomètres de détour n'aient pas été pris en considération,
- le temps de manutention n'ait pas été recalculé,
- l'application du coût journalier n'ait pas été appliquée correctement pour 90% des copies (proratisation ou non du coût journalier selon le contexte professionnel).

Le jury souhaite :

- la prise en compte effective des consignes ;
- des réponses des candidats qui montrent un engagement dans la situation professionnelle proposée.

### Mission 3

Le jury a constaté un manque de maîtrise du thème proposé dans cette situation (méconnaissance de la procédure, non prise en compte des éléments ressources proposés dans le sujet)

Le jury souhaite que les candidats choisissent les éléments (issus du texte juridique) pour répondre à la problématique suggérée.

## 4- ÉPREUVE D'ADMISSION

De façon générale, le jury a apprécié le comportement, la posture et la tenue vestimentaire des candidats admissibles qui démontre leur investissement pour ce concours.

### 4.1- Attendus de l'épreuve

Il est demandé aux candidats de se projeter dans une activité d'exploitation.

Pour cela les candidats disposent d'un poste équipé au plan numérique, d'un accès internet, de l'ensemble des documents en format numérique. Les cartes sont également fournies en format papier.

Comme dans toute situation professionnelle, les candidats peuvent être conduits à rendre compte de leurs travaux et/ou à réaliser certaines tâches avec des contraintes horaires.

### 4.2- Commentaires et recommandations

Le contexte du sujet repose sur l'agence Tendron de l'entreprise Cercotte (45) : le jury tient à remercier cette société pour sa précieuse collaboration.

Le candidat devait se projeter dans une activité d'exploitation de nuit. Les travaux ont été réalisés en fonction d'aléas professionnels imposés aux candidats (envoi de documents par mail avec une contrainte temps forte à respecter). Des missions liées à la RSE et à la recherche de la satisfaction de la clientèle sont également à réaliser. Les dossiers à traiter sont de nature différente et font appel aux compétences liées à la mise en œuvre et au suivi des opérations de transport et à l'amélioration de l'activité de transport.

#### Activité 1 – Adaptation des tournées suite à une demande client

Activité majeure de l'épreuve. L'ensemble des candidats se sont investis et ont compris son importance.

Les consignes ont été respectées par l'ensemble des candidats, notamment celle concernant l'envoi d'un mail dans un délai donné durant le temps de préparation. Le contenu de cet écrit professionnel était de qualité.

L'utilisation d'un tableur Excel, avec manipulation de différents onglets, n'a pas déstabilisé les candidats.

#### Activité 2 - Réalisation d'une fiche mémo à destination des conducteurs

Chaque candidat a rendu un document comme demandé.

Les candidats ont réussi à répondre à la consigne sur le fond mais trop souvent ils ne se sont pas projetés dans un document professionnel exploitable en entreprise (à intégrer aux panneaux d'affichage).

Le jury attendait un document synthétique et visuel, en vue d'une utilisation immédiate.

#### Activité 3 - Préparation de la prochaine réunion qualité

Le jury constate que cette activité n'a pas été traitée en profondeur.

Les différentes données chiffrées ont été examinées et analysées trop souvent de façon superficielle. Par ailleurs, les candidats n'ont pas saisi que la communication était à destination d'un client ce qui a occasionné une communication des résultats obtenus en inadéquation avec les attentes du jury.

Le jury a apprécié les prestations de certains candidats qui ont su montrer leur capacité à :

- construire des documents de qualité ;
- structurer leur exposé oral en utilisant un vocabulaire professionnel ;
- être à l'écoute des consignes données qu'elles soient écrites ou orales ;
- remettre en question leurs résultats suite à une remarque du jury ;
- réagir rapidement et efficacement face à une analyse qui manquait d'approfondissement et avec professionnalisme ;
- maîtriser les différents logiciels informatiques ;
- gérer le temps alloué à la prestation devant le jury ;
- communiquer à l'oral de manière fluide, professionnelle et courtoise envers les différentes commissions de jury.

Le jury a relevé les faiblesses suivantes :

- la non prise en compte des outils mis à sa disposition pour la présentation de son oral ;
- un manque d'exploitation de l'ensemble des données du sujet ;
- un exposé confus avec un manque de structuration ;
- l'utilisation exhaustive du logiciel Powerpoint alors qu'il en existe d'autres pour les présentations orales.

Des compétences transversales sont évaluées dans la présentation et lors de l'entretien, elles viennent soulignées les aptitudes du candidat à la communication professionnelle dans le cadre d'une présentation à un supérieur et/ou à un jury. Les candidats sont évalués sur leur capacité à restituer, argumenter et justifier leur choix.

Le jury recommande :

- **sur le fond**, de prendre le temps de lire le sujet, celui-ci est créé pour une durée de 4h00 et de réserver un temps pour préparer son oral sous quelque forme que ce soit.
- **sur la forme**, de structurer la présentation, de soigner la qualité rédactionnelle de leur présentation et d'argumenter les résultats affichés et annoncés.